

## Charte sur l'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias

Entre :

Le Collège Jean ROSTAND avenue de l'Europe 24700 MONTPON-MENESTEROL

ET :

Nom et prénom(s) : .....

Elève ou personnel du collège Jean ROSTAND à MONTPON-MENESTEROL

### Section 1.01 PREAMBULE

La fourniture des services liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) répond à un objectif pédagogique et éducatif. Cette charte, jointe au règlement intérieur du collège, définit les conditions générales de leurs utilisations ainsi que les droits et devoirs de chacun. Chaque utilisateur a été sensibilisé aux règles d'usage par le collège.

**L'Internet, les réseaux et les services liés aux TIC en général ne sont pas des zones de non droit. Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Education Nationale, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, les utilisateurs au sein du collège sont tenus de respecter la législation et les grands principes du droit en vigueur.**

### (a) SERVICES PROPOSES ET ENGAGEMENTS DU COLLEGE

#### Description du service :

Le collège met à disposition des utilisateurs les moyens et services suivants :

Communications Internet :

- Services de correspondance électronique (messagerie, liste de diffusion...) ;
- Services de recherche sur la toile (surf sur les sites Web) ;
- Services de publication (sites Web, notes...).

Moyens déployés :

- Ordinateurs connectés en réseau (serveurs, PC, portables) ;
- Moyens audiovisuels (appareil photo, caméra, supports numériques, TV) ;
- Espace de stockage (fixe ou itinérant), moyens d'impression.

#### Accompagnement et respect de la loi :

Le collège s'engage à préparer, conseiller et assister l'utilisateur dans son utilisation des services offerts et aux risques qui en découlent. Il s'oblige à faire respecter la loi. Il se dote de dispositifs assurant la protection des élèves mineurs, en particulier avec des moyens de filtrage des protocoles d'échanges et des moyens de contrôle des sites visités.

#### Accès au réseau informatique :

Le collège rend obligatoire l'authentification de tous les postes connectés à ses réseaux informatiques. Une identification de chaque utilisateur sera imposée notamment pour l'accès à l'Internet et dans le cas de l'usage d'un réseau sans fil « Wifi ».

#### Disponibilité du service :

Le collège s'efforce, dans la mesure du possible, de maintenir accessibles les services proposés de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. Il ne peut pas être tenu pour responsable des conséquences d'interruptions aussi bien pour l'utilisateur que pour tous tiers. Le collège, dans la mesure du possible, tient l'utilisateur informé de la survenance de ces interruptions.

#### Cas du service de messagerie mis en place par le Rectorat :

Une surveillance et un contrôle sur son usage sont exercés par le Rectorat, y compris sur le contenu. Le Rectorat se réserve le droit d'intervenir sur des échanges comportant des éléments manifestement préjudiciables.

#### Cas de la publication d'un site Web Internet :

La publication d'un site Web doit obligatoirement inclure une rubrique comportant les mentions légales. En tant que directeur de publication, le collège se réserve le droit de contrôler le contenu de toute page Web hébergée sur ses serveurs, ceux du Rectorat ou d'un hébergeur privé en son nom et de suspendre sa publication, notamment dans l'hypothèse où l'utilisateur aurait diffusé sur ces pages Web un contenu manifestement illicite.

#### Cas de l'espace de stockage attribué à l'utilisateur :

L'utilisateur dispose d'un espace dédié lui permettant de conserver des documents utiles à son enseignement. Le contenu reste consultable et modifiable par le collège. Tout fichier infesté par un virus sera supprimé sans préavis.

### (b) DROITS ET LIMITATIONS DE L'UTILISATEUR

Le droit d'accès au service ci-dessus est personnel, incessible et temporaire. Il est obligatoirement soumis à autorisation spécifique du collège et conditionné par l'acceptation de la présente charte.

L'adhésion à la charte ne peut être acquise que par l'effet de sa signature par l'utilisateur, l'élève et par la ou les personnes majeures exerçant l'autorité légale sur lui. Certains accès peuvent être soumis à l'identification préalable (type compte/mot de passe) ; ces identifiants sont personnels et confidentiels. L'utilisateur peut demander au collège la communication des informations nominatives le concernant, et les faire rectifier.

Sauf évolution qui lui serait communiquée, cette charte est valable pour la durée de présence de l'utilisateur au collège.

### (c) VIGILANCE PARTICULIERE DES ADULTES : MESURES DE PROTECTION ET ACCOMPAGNEMENT

L'enseignant, au plus près de la situation pédagogique, effectue une surveillance accrue des activités lorsqu'elles sont liées aux TIC, dans l'enceinte du collège. Compte tenu des types d'équipements, les utilisateurs doivent apporter un soin tout particulier au matériel mis à leur disposition.

## ENGAGEMENT DE L'UTILISATEUR :

- L'utilisateur s'engage à respecter et suivre les consignes qui lui sont données par les personnels du collège. Toute utilisation n'ayant pas reçu l'accord du collège est interdite.
- L'usage de l'Internet et de tous moyens de communication au sein du collège (comme la messagerie électronique, les forums, les sites web), ainsi que tous autres moyens de lecture et d'enregistrement audiovisuel doivent respecter la loi. L'utilisateur doit s'assurer auprès du collège de son bon droit dans l'usage ou la création de tout document comportant des textes, des images ou du son, dans la navigation et la recherche de documents sur la toile, et dans la diffusion ou la transmission d'informations.

L'usage d'internet se fait dans le but de réaliser des tâches à finalité pédagogique, à l'appréciation des adultes responsables.

Sont notamment interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui ;
  - la diffusion et la mise en ligne d'images sans l'accord des intéressés ;
  - la diffamation et l'injure ;
  - la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
  - l'incitation à la consommation de substances interdites ;
  - la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ;
  - l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité, la négation de crimes contre l'humanité ;
  - la contrefaçon de marques ;
  - la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple : interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
  - les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.
- L'utilisateur ne peut connecter son ordinateur personnel au réseau de l'établissement.
  - L'utilisateur ne doit pas perturber volontairement le fonctionnement des services. Il est notamment interdit d'utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou à saturer les ressources, d'introduire des programmes nuisibles ou des programmes d'écoute, de modifier sans autorisation la configuration des machines, d'effectuer des copies ou des installations illicites de logiciels. Il est en outre interdit de détériorer, de démonter ou de retirer le matériel mis à disposition.
  - L'utilisateur doit informer le collège de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels et confidentiels. Il lui est interdit de masquer son identité et de quitter son poste de travail, ou ceux en libre service, sans se déconnecter.
  - L'utilisateur s'engage à ne pas se faire passer pour une autre personne (usurpation d'identité) et à ne pas accéder aux données d'autrui sans l'accord de leurs auteurs même lorsque ces informations ne sont pas explicitement protégées.
  - L'usage des imprimantes est soumis à autorisation. Dans le cas d'une imprimante en libre service, l'utilisateur doit respecter les consignes d'utilisation affichées et les règles anti-gaspillage de papier et d'encre.

### DISPOSITIONS - SANCTIONS

L'utilisateur ne respectant pas les règles énoncées ci-dessus pourra se voir retirer le droit d'accès aux services, faire l'objet de mesures prévues par le règlement intérieur et être éventuellement passible de sanctions administratives et pénales suivant le cas. Sa responsabilité personnelle et pécuniaire pourra être engagée en cas d'acte délibéré de dégradation du matériel (facture au prix de renouvellement du neuf).

### SIGNATURES

Le Responsable de  
l'Etablissement

L'Elève

Date de naissance :

Date et signature de l'élève :

L'Utilisateur, personnel de l'Etablissement

Date et signature :

Les Parents

Date et signature des parents :